

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF SOCIAL AFFAIRS

LANCEMENT OFFICIEL AU CAMEROUN DES MANIFESTATIONS MARQUANT LA
CELEBRATION DE LA 28^{ème} EDITION DE LA JOURNEE DE L'ENFANT AFRICAIN (JEA)

SOUS LE THEME :

« AUCUN ENFANT LAISSE DE COTE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE »



**DISCOURS DE MADAME PAULINE IRENE NGUENE,
MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES**

Mengang, Esplanade de l'Hôtel de Ville, 06 Juin 2018

- ❖ **Monsieur le Gouverneur la Région du Centre;**
- ❖ **Monsieur le Préfet du Département du Nyong et Mfoumou;**
- ❖ **Monsieur le Représentant du Bureau de l'Unicef au Cameroun ;**
- ❖ **Monsieur le Représentant du Bureau Sous Régional de l'Union Africaine pour l'Afrique Centrale et de l'Ouest ;**
- ❖ **Honorable Monsieur le Président du Parlement Panafricain, digne fils du Nyong et Mfoumou récemment réélu ;**
- ❖ **Monsieur le Maire de la Commune de MENGANG;**
- ❖ **Autorités traditionnelles et religieuses;**
- ❖ **Distingués invités, en vos titres et grades respectifs ;**
- ❖ **Dynamiques populations de MENGANG;**
- ❖ **Chers enfants;**
- ❖ **Mesdames et Messieurs.**

C'est pour moi un honneur et un agréable de voir de prendre la parole en cette esplanade de l'Hôtel de Ville de Mengang, à l'occasion de la cérémonie de lancement officiel au Cameroun, des activités marquant la célébration de la 28^{ème} édition de la Journée de l'Enfant Africain placée sous le thème : « *Aucun enfant laissé de côté pour le développement de l'Afrique* ».

Qu'il me soit permis, avant de poursuivre mon propos, d'exprimer notre profonde gratitude à Madame le Sous-Préfet de MENGANG, pour toutes les dispositions prises dans le sens de la bonne organisation et de la réussite de cet important événement.

Je voudrais ensuite témoigner ma satisfaction à Monsieur le Maire de la Commune de MENGANG, et à travers lui à toutes les dynamiques populations de cette Commune, pour leur accueil particulièrement chaleureux, ainsi que pour les propos aimables que le premier magistrat de Mengang a bien voulu prononcer à mon endroit, ainsi qu'à celui de la délégation qui m'accompagne. Je puis déjà vous dire qu'en ce qui concerne vos doléances, comme l'avait dit quelqu'un, elles ne sont pas tombées dans les oreilles de sourds. Des dispositions utiles seront prises, en fonction des moyens disponibles, pour y donner satisfaction.

Ma reconnaissance va enfin à l'endroit de toute l'élite du Département du Nyong et Mfoumou qui s'est mobilisée sans retenue pour rendre effective cette cérémonie, et en garantir le plein succès.

❖ **Distingués invités,**
❖ **Mesdames et Messieurs.**

La Journée de l'Enfant Africain que nous nous apprêtons à célébrer dans quelques jours, revêt à la fois un caractère historique et symbolique.

En effet, l'institution d'une Journée dédiée aux enfants africains est partie du souvenir du massacre en 1976 des enfants innocents à SOWETO en Afrique du Sud, pays alors sous le joug du Régime raciste d'Apartheid. Ces enfants manifestaient alors pour protester contre la mauvaise qualité de l'enseignement qu'ils recevaient et demandaient à être enseignés dans leur propre langue. C'est donc en mémoire de ce massacre que les Chefs d'Etat de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), aujourd'hui Union Africaine (UA), à travers une résolution datant du 18 Juillet 1990, ont décidé d'ériger une journée spécifiquement dédiée à l'enfant africain, et le 16 Juin de chaque année fut retenu.

Au-delà de son caractère historique, la Journée de l'Enfant Africain symbolise surtout l'engagement et la détermination des Etats Africains à rendre hommage à ces enfants et aux actions courageuses qu'ils ont entreprises pour défendre leurs droits. Elle célèbre ainsi les enfants d'Afrique, et appelle à une introspection et à un engagement en faveur des nombreux défis auxquels sont confrontés les enfants à travers le continent. Une thématique de réflexion est à cet effet retenue chaque année par le Comité Africain d'Experts sur les droits et le bien-être de l'enfant, un des organes opérationnels prévus par la Charte Africaine des Droits et Bien-Etre de l'Enfant adoptée par l'Organisation de l'Unité Africaine le 11 juillet 1990 et entrée en vigueur le 29 novembre 1999.

❖ **Mesdames et Messieurs,**

Au Cameroun, l'enfant a de tout temps occupé une place de choix dans le fonctionnement de nos institutions, revêtant à la fois une valeur socio anthropologique et placée au centre des préoccupations des plus hautes autorités du pays, au premier rang desquels le **Président de la République, Son excellence Monsieur Paul BIYA, Chef de l'Etat.**

Au plan socio anthropologique, l'enfant est perçu dans notre pays à la fois comme un héritage, un espoir et la garantie de la survie de nos sociétés. Pour s'en convaincre, nous n'avons qu'à voir la joie qui anime de nombreuses familles à la naissance d'un enfant, la fierté de celles – ci devant les premiers pas de réussite scolaire de ce dernier, et la mobilisation exceptionnelle observée lorsqu'il vient à se marier pour fonder un foyer et...générer d'autres enfants, pour la perpétuation de la lignée.

Au niveau institutionnel, suivant les orientations de politique sociale édictée par le Chef de l'Etat, le Gouvernement de la République s'attelle chaque jour à promouvoir et à protéger les droits reconnus à tout enfant. C'est ainsi qu'à ce jour, on dénombre plus d'une dizaine de départements ministériels dont la mission principale est la promotion de l'enfance

et de la jeunesse, et le Cameroun a ratifié la quasi-totalité des instruments juridiques de protection de l'Enfant, au premier rang desquels la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'Enfant et la Charte Africaine des Droits et du Bien Etre de l'Enfant.

Au plan national, des dispositions particulières de la Constitution, du Code de procédure pénal ou encore du Code Pénal récemment adopté permettent de s'assurer que l'enfant, sujet vulnérable par essence, bénéficie d'une protection particulière et effective. Cet arsenal juridique est par ailleurs renforcé par un cadre stratégique de protection marqué ces dernières années par l'élaboration d'un document de Politique Nationale de Protection de l'Enfant, d'un Document de politique de Développement du Jeune Enfant, ainsi que d'autres documents ciblant des préoccupations spécifiques des enfants, à l'instar du guide de prise en charge des Orphelins et autres enfants Vulnérables dans le contexte du VIH et du Sida, des guides de prise en charge holistique et psychosociale des enfants associés aux forces ou groupes armés...

Dans cette entreprise, le Gouvernement camerounais sait pouvoir compter sur ses partenaires techniques et financiers, à qui, profitant de cette tribune, j'exprime une fois encore notre reconnaissance et notre gratitude pour cet engagement à œuvrer en vue d'un mieux-être de tous les enfants.

Je pense ainsi, sans vouloir être exhaustif, et par ce que je me retrouve aujourd'hui à Mengang, à **Plan international Cameroon** dont les efforts inlassables visent à sortir les enfants du Cameroun en général et pour le cas d'espèce, de Mengang, de la sous scolarisation, de la précarité et du désœuvrement.

Je ne saurai oublier l'œuvre incommensurable de la **Première Dame du Cameroun, Son Excellence Madame Chantal BIYA**, à travers les Synergies Africaines, la Fondation qui porte son nom, le CERAC, le CIRCB...sans oublier le dernier né, le Centre de Chirurgie Endoscopique qui redonne de la joie, de l'espoir et « de la vie » à de nombreux couples qui avaient depuis longtemps perdu tout espoir de *donner la vie* !

- ❖ **Monsieur le Gouverneur de la Région du Centre;**
- ❖ **Distingués invités;**
- ❖ **Mesdames et Messieurs,**

Le thème de la 28^{ème} édition de la Journée de l'Enfant Africain s'intitule : « *Aucun enfant laissé pour compte pour le développement de l'Afrique* ».

Cette thématique souligne la nécessité de veiller à ce qu'« **AUCUN ENFANT NE SOIT LAISSÉ POUR COMPTE**» en ciblant spécifiquement ceux qui ne bénéficient pas de la croissance et du développement de l'Afrique. Ainsi, le principe général est le développement inclusif pour les enfants, ce qui signifie que chaque fois que des programmes et des politiques sont élaborés, les enfants doivent être placés au centre des débats, et les

États membres doivent veiller à ce qu'aucun enfant ne soit « oublié », en vue d'atteindre un développement économique durable. Et ceci est particulièrement important dans le contexte africain où les enfants constituent la majorité de la population.

A travers cette thématique, l'Union Africaine a voulu par ailleurs réaffirmer que les différents engagements auxquels le Continent africain a souscrit ou qu'il a adopté pour son développement, je pense ici aux Objectifs de Développement Durable (ODD) et à l'Agenda 2063, ne peuvent être atteints sans une attention particulière accordée aux besoins et aux préoccupations spécifiques des enfants, y compris les enfants les plus pauvres et les plus vulnérables.

A terme, il est attendu que les gouvernements africains réaffirment publiquement leur engagement à prioriser les enfants et les droits de l'enfant dans la mise en œuvre de leurs plans de développement ; élaborent des stratégies nationales visant à s'assurer qu'aucun enfant ne soit laissé pour compte et que les personnes les plus exclues soient prioritaires dans tous les efforts de mise en œuvre ; ou encore entreprennent régulièrement des revues sous forme de consultations nationales volontaires aux niveaux national, régional et local, afin de s'assurer de la mise en œuvre des ODD pour tous les enfants.

❖ **Monsieur le Maire de la Commune de MENGANG,**

Ma présence ce jour à Mengang n'est pas le fruit du hasard, bien au contraire je suis porteur de trois messages particuliers du **Chef de l'Etat** à votre endroit :

- Mon premier message est la traduction dans les faits des Hautes Directives du **Président de la République, Son Excellence Monsieur Paul BIYA** pour qui toutes les localités du Cameroun se valent, et par conséquent peuvent abriter des cérémonies de lancement de la Journée de l'Enfant Africain. Et comme le thème de la 28^{ème} édition nous invite à ne laisser aucun enfant de côté, je suis venue dire aux parents et familles de Mengang, et aux enfants eux – mêmes, qu'ils ne sauraient être considérés comme des camerounais à part, mais des citoyens à part entière ;
- Mon second message s'adresse à toutes les populations de cette Commune. Il y a quelques temps, j'ai été saisie par Monsieur le Maire ici présent qui s'inquiétait du nombre de plus en plus élevé d'enfants sans actes de naissance dans sa localité. ***Populations de Mengang, pourquoi avez-vous décidé de faire des enfants « invisibles » ?*** En effet, un enfant non enregistré à la naissance existe peut être physiquement, mais il reste peu visible par ce que sans identité officielle, donc invisible ! je saisi donc l'opportunité de ce lancement pour inviter les tous les parents de Mengang à plus de responsabilité vis-à-vis de leurs progéniture, la survie de leurs familles en dépend ;
- Mon dernier message enfin est adressé aux enfants eux-mêmes. Votre mère que je suis est venue vous rappeler qu'autant nous nous apprêtons à vous célébrer le 16 juin prochain, autant il est important pour vous de ne jamais oublier que si vous avez des droits, vous avez également des devoirs. Oui, Mengang se développe à

grande vitesse, la localité devient de plus en plus cosmopolite, ce qui est une bonne chose, mais chers enfants, continuez à assurer et à assumer vos responsabilités vis-à-vis de vos parents, vos familles et toute votre communauté. Notre vœu est de voir Mengang atteindre dans les prochains jours sa vitesse de croisière en matière de développement, avec ses enfants, tous ses enfants, *SANS AUCUN ENFANT QUI SOIT LAISSE DE COTE.*

❖ **Monsieur le Secrétaire Général de la Région du Centre, représentant Monsieur le Gouverneur;**

❖ **Distingués invités;**

❖ **Mesdames et Messieurs,**

C'est sur cette note d'espoir, et tout en vous remerciant une fois encore pour votre mobilisation massive et active, que je déclare officiellement lancées au Cameroun les Manifestations marquant la célébration de la 28^{ème} édition de la Journée de l'Enfant Africain, afin que :

- **Vive la protection sociale de l'enfance ;**
- **Vive la solidarité nationale et internationale en matière de protection des personnes socialement vulnérables ;**
- **Vive le Cameroun, et son Illustre Chef, le Président de la République, Chef de l'Etat, Son excellence Monsieur Paul BIYA.**

Je vous remercie pour votre bienveillante attention./-